

RÈGLEMENT

Pour sa 8ème édition, la Route Eiffel vous ouvre les portes d'un château emblématique d'Île-de-France, le samedi. Puis vous embarquez le dimanche à Paris, avec un défilé historique à travers la capitale, au plus proche des monuments, et un final grandiose au pied de la Tour Eiffel, sur la prestigieuse piste du Longines Paris Eiffel Jumping.

La Route Eiffel 2026 est conçue pour les cavaliers possédant un niveau minimum au Galop 5 disposant d'une monture. Pour les cavaliers ne disposant pas de montures, merci de nous adresser une demande par e-mail. Nous transférerons votre demande à une agence de voyage équestre spécialisée partenaire de l'événement. Les attelages sont également les bienvenus.

ORGANISATEUR

L' Association des Cavaliers Propriétaires est organisatrice de la Route Eiffel 2026..

CONDITIONS DE PARTICIPATION

En s'inscrivant à la Route Eiffel, les participants et responsables de groupes déclarent expressément avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à se conformer à l'ensemble de ses stipulations. Les organisateurs pourront refuser la participation à la Route Eiffel à un participant et/ou un groupe jusqu'au moment du départ. En tout état de cause, le refus de départ d'un participant, quelle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à des dommages-intérêts.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols, pertes, accidents, dommages causés ou subis par les participants, leurs chevaux ou leurs équipements lors de la Route Eiffel.

Les groupes sont encadrés par un enseignant ou accompagnateur diplômé. Celui-ci doit être en mesure de prouver sa qualification (mention sur sa licence ou copie de son diplôme).

CAVALIERS

Minimum Galop®5 ou niveau équestre équivalent attesté par écrit par un enseignant diplômé d'État qui engage sa responsabilité.

Le port d'un casque homologué est obligatoire.

Licence FFE en cours de validité. Possibilité de souscrire une licence temporaire FFE couvrant la période de la Route Eiffel.

Assurance responsabilité civile pour tous dommages causés à autrui par lui, son cheval ou l'équipement utilisé à l'occasion de sa participation à la Route Eiffel.

Pour les participants en attelage : tout attelage présent sur l'évènement doit être constitué obligatoirement d'un meneur et d'un groom.

EQUIDÉS

Contrôle vétérinaire - L'organisateur fait appel à un vétérinaire sanitaire et le rémunère afin de procéder aux contrôles qui s'imposent avant le départ et assurer une astreinte durant la manifestation.

L'organisateur impose un bon état général et vaccins obligatoirement à jour à l'arrivée sur site. Bien que la vaccination contre la rhinopneumonie équine ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseillée (même si le protocole vaccinal n'est pas complet)

Un équidé dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant, ou n'a pas pu être vérifié, ou qui n'est pas à jour de ses vaccins ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Sont admis à participer à la Route Eiffel :

- Chevaux ferrés ou non, dès lors que les pieds sont en bon état et correctement parés pour circuler sur terrain dur.
- Les chevaux de tous types, dès lors qu'ils répondent aux normes réglementaires et sanitaires et sont d'une sociabilité avérée, notamment les animaux entiers.

Le port d'un noeud rouge fortement encouragé pour tous les chevaux susceptibles de taper ou de mordre.

L'organisateur ne fournira aucun soin aux équidés pour le compte de leurs propriétaires ou cavaliers.

Tous autres frais d'intervention qui seraient demandés par un participant sont à la charge du demandeur.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ LIÉE À LA DÉTENTION D'ÉQUIDÉS :

Les organisateurs tiennent à rappeler que, conformément à la réglementation en vigueur, les propriétaires et/ou détenteurs d'équidés restent entièrement responsables de leurs animaux pendant toute la durée de l'événement.

Installation des paddocks :

- Chaque participant est responsable du montage de son paddock avec son propre matériel.
- Il est de la responsabilité des participants de s'assurer que les installations sont conformes aux normes de sécurité et adaptées à leurs chevaux.

Responsabilité en cas d'incident :

- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'évasion, de blessure ou d'incident causé par un cheval.
- Toute situation impliquant l'équidé d'un des participants (fugue, accident, dommage matériel ou corporel) sera entière de la responsabilité du participant en question.

RÈGLEMENT

ACCOMPAGNATEURS

Seul la ou les personnes accompagnant un cavalier ou un attelage sont autorisées à suivre le tracé de la Route Eiffel à pied ou à vélo en fermeture de cortège.

La ou les personnes accompagnantes sont soumises aux mêmes règles d'usage et de sécurité que le cavalier participant et ne doivent être en aucun un frein à l'évolution du cortège et au bon déroulement de l'événement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, BONS USAGES ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le port d'une coiffe de sécurité est obligatoire pendant toute la durée de la Route Eiffel. Durant la Route Eiffel, les participants sont des ambassadeurs de l'équitation, de leur région, ainsi que du Longines Paris Eiffel Jumping ; ils doivent se comporter en conséquence.

Leurs tenues, ainsi que l'état général de leurs montures et équipements, devront être impeccables.

Les cavaliers respecteront le Code de la Route. Ils ne bénéficient d'aucune priorité, sauf s'ils y sont expressément invités par les autorités de Police.

L'encadrement et la sécurité de la Route Eiffel sont assurés par la Police à cheval et par la Police de Paris. Les participants devront en toutes occasions se conformer aux instructions communiquées par ces autorités.

Il est formellement interdit d'attacher les chevaux aux arbres, ou à leur proximité immédiate.

Il est à noter que le participant qui circule à l'extérieur du parcours perd de fait la qualité de participant de la Route Eiffel et que les actes qui pourraient lui être imputables (pénétration dans des parcelles privées, circulation sur des chemins interdits aux cavaliers, dégradations éventuelles à l'environnement, aux arbres ou aux récoltes, etc.) seraient alors de sa seule responsabilité.

IMAGE – DROIT DE PHOTOGRAPHIER – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque participant autorise expressément, à titre gracieux, les organisateurs :

- À réaliser des photos et des films le représentant ainsi que les membres de son groupe et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger ;
- À citer et reproduire gracieusement son nom à des fins de communication externe, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'à l'étranger.

Tout participant désigné pour encadrer un groupe se porte fort d'obtenir la présente autorisation de la part de chacun des cavaliers constituant le groupe.

MODIFICATION- ANNULATION DE LA RANDONNÉE

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment et sans préavis d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler la Route Eiffel ainsi que de modifier tout ou partie des conditions de déroulement de la Route Eiffel, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, notamment météorologiques, sans que leur responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité puisse être réclamée de ce fait.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Aux seules fins de la gestion de la Route Eiffel, les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque participant sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles pour l'adapter aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018.

Les données collectées sont destinées aux organisateurs et conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles ne pourront être communiquées que pour satisfaire des demandes internes à l'organisation, à savoir uniquement à un prestataire de service ou un autre participant qui en ferait la demande. Aucune communication autre n'en sera faite.

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données à caractère personnel le concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que lesdites données soient traitées.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque participant sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un participant de son droit de retrait avant la fin de la Route Eiffel entraînera l'annulation automatique de sa participation.

LITIGES

Tout différend né à l'occasion de la Route Eiffel et de l'interprétation des présentes sera soumis aux tribunaux territorialement compétents.

MODIFICATION REGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Il le notifiera par e-mail à tous les participants déjà inscrits. À défaut de contestation sous 8 jours, cette modification sera considérée comme acceptée par le participant inscrit préalablement.